

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/04/2023

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, J. BLANC, P. PEYTHIEUX, A. BREMOND, V. AGNES, R. FRANCESCHI, C. SEBASTIANI, J. ROCHE, P. BRESSIER, O. DEVICHI

Absents excusés : P. PEYTHIEUX a donné pouvoir à S. VALLECALLE - Corinne SEBASTIANI a donné pouvoir à P. BRESSIER

ORDRE DU JOUR :

1. **Présentation et Vote du Compte de Gestion 2022**
2. **Présentation et Vote du Compte Administratif 2022**
3. **Vote des taux de contributions 2023**
4. **Présentation et Vote du Budget Primitif 2023**
5. **Cotisations AMV-AMR**
6. **Voirie-Travaux**
7. **Affaires Scolaires**
8. **Urbanisme-PLU**
9. **Projets : Boulangerie**
City Stade
10. **Commissions municipales et Extra-municipales**
11. **Questions diverses**

➤ Anthony BREMOND est nommé secrétaire de séance

➤ Des modifications ont été proposées concernant la demande de dépose minute de la boutique Potins de Fleurs.

Eléments à ajouter :

« Il y a aussi la présence d'un passage piéton et d'un conteneur poubelle dans cette même courbe », et, « sans place de parking »

Les modifications sont approuvées par l'ensemble du conseil - Approbation du procès-verbal du 06 Mars 2023 à l'unanimité.

1. **Présentation et Vote du Compte de Gestion 2022**

2. Présentation et Vote du Compte Administratif 2022

Budget : MAIRIE DE CABRIERES D'AIGUES - Budget Principal

Compte administratif de l'exercice : 2022

Comptes	Libellés DÉPENSES	CA 2022
011	Charges à caractère général	236 158,46 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	306 473,07 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	87 237,11 €
	Total des dépenses de gestion courante	629 868,64 €
66	Charges financières	3 562,23 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
	Total des dépenses réelles	633 930,87 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00 €</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	633 930,87 €

Comptes	Libellés RECETTES	CA 2022
013	Atténuation de charges	38 041,37 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	47 441,80 €
73	Impôts et taxes	526 235,81 €
74	Dotations et participations	113 369,26 €
75	Autres produits de gestion courante	24 137,18 €
	Total des recette de gestion courante	749 225,42 €
76	Produits financiers	12,42 €
77	Produits exceptionnels	2 675,01 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €
	Total des recettes réelles	751 912,85 €
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00 €</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00 €
002	Résultat reporté	670 948,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 422 860,85 €

	RESULTAT DE L'EXERCICE	117 981,98 €
--	-------------------------------	---------------------

- Le compte de Gestion proposé par la trésorerie est identique au compte administratif présenté par Mme Le Maire, ils sont tout 2 acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

3. Vote des taux de contributions 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 896 557	31,13	95,02	1 199 000	372 937	31,13	576 937
Taxe foncière non bâties (TFNB)	68 346	35,86	134,88	73 408	25 734	35,06	25 734
Taxe d'habitation (TH)	191 006	10,90	47,85	284 567	22 258	10,90	22 258
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition des différentes taxes.
Les taux figurant sur le tableau ci-dessus sont votés à l'unanimité

Le vote des taux à l'unanimité est adopté pour les taux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

4. Présentation et Vote du Budget Primitif 2023

➤ Avant de présenter le Budget Primitif de la commune et de procéder à son vote, Mme Le Maire informe le Conseil que, concernant le financement du projet de boulangerie, la demande de subvention de 63 000 euros sollicitée auprès du Conseil Régional au titre de « Nos Communes D'abord » n'a pas été présentée lors de la dernière séance plénière de cette instance (23 mars 2023).

Mme le Maire a donc contacté Mr Simmarano, Directeur de cabinet du Président de région (Mr Muselier), qui a confirmé qu'une erreur de ses Services était à l'origine de l'absence de notre dossier à l'ordre du jour de la séance plénière. Après avoir présenté ses excuses, Il a assuré à Mme le Maire que celui-ci serait proposé au vote des Conseillers régionaux lors de la prochaine session, courant juin.

Un courrier reçu ce jour et adressé à Mme le Maire par Mr Muselier (et signé de sa main), confirme cette information.

Dans un souci de transparence, Mme Le Maire rappelle à son conseil que le projet de la boulangerie communale est le projet phare de la mandature !

Elle fait également savoir que si cette subvention venait à ne pas être acceptée, et après renseignements pris auprès de la Trésorerie, la prise en charge de la somme correspondante pourrait être assumée par la commune du fait de la bonne gestion de son budget.

Dans l'attente de l'éventuelle notification de la Région, Madame Le Maire souhaite donc connaître l'avis de son conseil municipal avant de voter le BP 2023, à savoir, arrêt du projet de boulangerie communale ou réalisation maintenue.

Le conseil, à l'unanimité, déclare souhaiter la réalisation de ce projet phare de la mandature.

A la question de savoir si les travaux seront commencés avant le retour, favorable ou pas, de la Région, Grégory Risbourg et Rémy Franceschi informent que la rédaction des cahiers des charges et appels d'offres auprès des différents corps de métiers sont en cours de rédaction, mais que des arbitrages sont encore en cours pour la finalisation du plan d'aménagement de la boulangerie.

De ce fait, et compte-tenu des délais requis pour que les entreprises répondent aux appels d'offres, le démarrage des travaux ne sera pas effectif d'ici le mois de juin mais plutôt en septembre.

OPERATION D'INVESTISSEMENT BP 2023

BOULANGERIE	DEPENSES HT	RECETTES			
	PHASE 1				
	TRAVAUX	168 592 €	COTELUB	25 000 €	notifiée
	AMIANTE	10 000 €	DPT	30 000 €	notifiée
	sous total	178 592 €	REGION	63 000 €	en cours
	PHASE 2				
	TRAVAUX	50 000 €	ETAT	50 000 €	déposé en attente
	FOUR	39 980 €			mais non prévu au budget
	VITRINE	20 552 €			
	sous total	110 532 €			
TOTAL PHASE 1+2	289 124 €	TOTAL	168 000 €		
	autofinancement +emprunt		121 124 €		
ACHAT D UN PARKING	DEPENSES TTC	RECETTES			
	ACQUISITION	226 200 €	EMPRUNT	226 200 €	
			CDST 2021-2023	122 500 €	notifiée
SECURISATION	DEPENSES TTC				
	TRAVAUX	42 000 €			
AMENAGEMENT VILLAGE	DEPENSES TTC				
	TRAVAUX-EQUIPEMENT	37 614 €			
PLU	DEPENSES TTC				
	FRAIS ETUDE	11 000 €			
DIVERS	DEPENSES TTC				
	ACQUISITION	14 296 €			
VOIRIE COMMUNALE	DEPENSES TTC				
	ACQUISITION	20 000 €			
BUREAUX ECOLE	DEPENSES TTC				
	ACQUISITION	3 500 €			
EMPRUNT	REBOUSEMENT CAPITAL				
		36 150 €			

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2023.

5. Cotisations AMV-AMF et AMR

Mme le Maire informe le conseil municipal que les cotisations de 2023 pour l'AMV-AMF et l'AMR nous ont été notifiées pour un montant total de 379.63 €.

Cotisations AMV - AMF

AMV 229,63€ dont 161,52€ pour l'AMF

Cotisation AMR

150 €

Mme le Maire demande l'autorisation de régler ces appels à cotisations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à régler ces cotisations.

6. Voirie-Travaux

- Le renforcement électrique de trois sites, rue du Clos, Montée du Gimbanoir et rue du Temple a été effectué par le SEV (quasiment terminé à ce jour).
- Pour le choix des candélabres du lotissement des Terrasses de Cabrières, la commune est toujours en attente du devis modificatif afin de pouvoir discuter au mieux du tarif et des modèles choisis. Un candélabre supplémentaire sera posé au niveau du Chemin des Palons afin qu'une continuité existe au niveau de l'éclairage public dans cette rue.
- Ce 1^{er} trimestre 2023 une forte augmentation nette du prix du KW a été constatée, son prix est passé de 0.13cts en 2022 à 0.32cts en 2023. Le contrat souscrit par la commune a fait l'objet d'un achat groupé auprès de l'UGAP, mais il n'est malheureusement pas éligible au bouclier fiscal mis en œuvre par l'état au tarif de 0.18 cts d'euros. Mais, cette hausse a tout de même été contenue pour l'année 2022, grâce aux travaux de rénovation énergétique entrepris sur plusieurs bâtiments communaux.
- Afin de garantir la sécurité des usagers du cheminement piéton devant le domicile de Mme Huet, le potelet qui n'était pas fixé a été soudé par les Services techniques de la commune.

7. Affaires scolaires

- La cantinière souhaiterait avoir à sa disposition un ordinateur portable lui permettant d'effectuer ses commandes et préparer ses menus en visualisant directement les stocks sur site, plutôt que de sortir de la cantine pour utiliser le pc fixe situé au premier étage de l'école.
Un devis a été établi par notre prestataire informatique TIXA qui propose 2 types de produits :
 - Un PC portable sous WINDOWS à 646.80€
 - Un PC sous CHROMEBOOK à 544€Grégory RISBOURG préconise l'achat du PC sous WINDOWS malgré un prix un petit peu plus élevé que l'autre mais plus facile d'utilisation.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 646.80€ pour le PC sous WINDOWS.
- A sa prise de fonction, notre cantinière, Mme Véronique ANTONINI a constaté que le four utilisé jusqu'à présent n'était pas du tout adapté à une cuisine de collectivité et a demandé s'il était possible de le remplacer par un four adéquat.
Deux fournisseurs ont été sollicités et nous ont adressé les devis suivants :
 - METRO : 5 347.37€
 - PERTUIS FROID : 5 513.04€Laure ARNAUD suggère le choix de PERTUIS FROID malgré un prix un peu plus élevé, mais justifié par un contrat de maintenance toujours en cours, et la proximité de l'entreprise dans le cas d'une intervention.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 5 513.04€ de PERTUIS FROID.

- Le conseil d'école a eu lieu le 17 mars 2023.
- Cette année l'école doit réaliser son autoévaluation. Pour ce faire, l'équipe enseignante a rédigé des questionnaires à l'attention des parents d'élèves, des enfants, des enseignantes et du personnel communal. La Directrice adressera le rapport de ces questionnaires à l'inspection académique avant la fin du mois d'avril.

8. Urbanisme/PLU

- Dossier en cours :

Type de dossier	Date de dépôt	Nom	Nature des travaux
CU08402423S0004	30/03/2023	Office notarial Cucuron et Villelaure	CU d'information
CU08402423S0003	30/03/2023	Office notarial Cucuron et Villelaure	CU d'information
DP08402423S0016	30/03/2023	VICTOTTE	Réfection de toitures, surélévation
DP08402423S0015	29/03/2023	Grudzinski Julien	Modification de façades
DP08402423S0014	24/03/2023	SUZANNE Philippe	Création piscine
DP08402423S0013	23/03/2023	JOURDAN Jean-Claude	Modification façade
DP08402423S0012	21/03/2023	GUICHARD Jean-Marc	Panneaux photovoltaïques
DP08402423S0011	20/03/2023	PERIN Evelyne	Création terrasse
CU08402423S0002	16/03/2023	Office Notarial de Cucuron et Villelaure	CU d'information
DP08402423S0010	16/03/2023	EDF ENR	Panneaux photovoltaïques

- PV RICARD adressé au procureur + un courrier d'information
PV BARDIN en préparation, demande de mise en conformité au 06/04 (si non exécutée à cette date, le PV sera adressé au procureur pour suite à donner).
- Concernant l'affaire BLANC/SALLE contre la COMMUNE, notre avocate a déposé son mémoire en réplique.
(En attente de l'attestation du SDIS pour pièce complémentaire au dossier).
- Révision PLU: la concertation concernant la révision du PLU est close (elle a fait l'objet de quelques remarques de la part des administrés). Sandrine VALLECALLE déplore que l'ensemble des membres du Conseil Municipal n'ait pas été avisé, au préalable, de la date de mise en œuvre de la concertation publique en mairie (si la concertation avait été annoncée lors d'un précédent Conseil, il restait à en préciser la date et la diffuser au Conseil, ce qui n'a pas été fait). Lors du prochain Conseil Municipal, le bilan de la concertation sera présenté, et sera suivi d'une délibération portant sur la poursuite de la procédure de révision allégée du PLU.

9. Projets

Boulangerie

- Les diagnostics obligatoires avant travaux ayant décelé la présence d'amiante, l'opération de désamiantage du local est planifiée le 27/04/2023. Les locaux devant être vides avant toute intervention, les associations qui les utilisent ont été contactées afin de procéder au tri et à l'enlèvement des meubles et accessoires leur appartenant avant cette date.

A la suite d'une réunion de travail en mairie entre les candidats et l'un des trois fournisseurs de matériel, un aménagement différent de celui initial a retenu l'attention des participants. La maîtrise d'œuvre devrait rapidement proposer un plan d'implantation issu de cette nouvelle configuration, la difficulté étant de pouvoir insérer l'ensemble des matériels de production dans cet espace redéfini.

Un troisième candidat s'est manifesté et un RV a été pris afin de le recevoir et lui exposer le projet municipal.

Le 30 mars 2023, une réunion de travail a été organisée entre Messieurs Risbourg et Franceschi, et Monsieur Bensa, juriste de COTELUB, avec pour objet la rédaction d'un cahier des charges à l'attention des candidats et la forme juridique à donner au futur commerce.

La location gérance n'étant pas réalisable, car il est nécessaire d'avoir une antériorité d'activité d'au moins trois années pour proposer cette contractualisation, l'orientation étudiée porterait plutôt sur la formulation d'un crédit-bail. Cette éventualité permettrait de céder le fonds de commerce au candidat retenu au bout d'une ou deux années d'exploitation (durée incompressible à définir), les sommes versées venant en déduction du prix fixé pour le montant du fonds.

Pour rappel, l'investissement de la Mairie concerne la réhabilitation du bâtiment communal et l'acquisition du four et du mobilier fixe de la partie commerce, le futur exploitant ayant à sa charge le reste du matériel de production et la constitution du stock.

Le montant du loyer sera calculé en fonction des subventions notifiées à la commune et de sa part d'investissement à charge.

City Stade

- La commune souhaiterait créer un city stade et va solliciter l'Agence Nationale des Sports pour une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité propose de demander une subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports pour le projet City Stade.

10. Commissions municipales et extra-municipales.

Affaires sociales

- Sur la commune actuellement, nous avons 2 personnes en grande difficulté sociales, des signalements ont été faits par la commune à l'EDES (Espaces Départementaux des Solidarités) de Pertuis.

PNRL

- Un atlas forestier de la commune a été créé et diffusé par le Parc du Luberon (quelques exemplaires sont disponibles en mairie).

CCFF

- Des nouvelles zones de débroussaillage ont été créées sur la commune. La prévention auprès des riverains concernés sera réalisée par le CCFF.

CMJ

- Un concours photo va être prochainement lancé par le conseil municipal Junior.

11. Questions diverses

- Pour information, la légion étrangère a établi un campement de nuit à proximité du village pour un exercice militaire.
- Des collégiens souhaiteraient réaliser une interview de Madame Le Maire en anglais, afin de mettre en pratique les cours privés qu'ils suivent sur la commune.

SEANCE LEVEE A 21H